



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 14 décembre 2023 Publié le : 22/12/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 53, 51, 52, 49, 50

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 00h15.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°2), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°39 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°34 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°48 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnavay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO, Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir de la question n°2), Chaleze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagny : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER, Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : Mme Laëtitia LAROCHE, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Gennes : M. Jean SIMONDON, Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle : M. Daniel HUOT, Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Montferand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD, Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°39 incluse), Nancray : M. Vincent FIETIER, Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°2), Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY (à partir de la question n°20), Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7 incluse), Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Vaire : Mme Valérie MAILLARD, Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Vieilley : M. Franck RACLOT

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX, Besançon : Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Beure : M. Philippe CHANEY, Brailans : M. Alain BLESSEMILLE, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Champoux : M. Romain VIENET, Châtillon-Le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Larnod : M. Hugues TRUDET, Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER, Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Novillars : M. Bernard LOUIS, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Pirey : M. Patrick AYACHE, Pugy : M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER, Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie LAMBERT

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°40), Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°5), M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°35), Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°20), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, M. Alain BLESSEMILLE à Mme Anne VIGNOT, M. Philippe SIMONIN à M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à M. Yves GUYEN, M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD (à partir de la question n°8), M. Jean-Claude CONTINI à M. Franck RACLOT

Delibération n°2023/2023.06767

Rapport n°24 - Avenant n°15 à la délégation de service public des lignes de cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko – Evolution du service Ginko Vélo

Avenant n°15 à la délégation de service public des lignes de cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko – Evolution du service Ginko Vélo

Rapporteur : Mme Marie ZEHAF, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°5	17/11/2023	Favorable
Bureau	30/11/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « DSP Urbaine »	Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">- Dépenses de fonctionnement 2024 : 3 541 € HT CE 2017- Recettes de fonctionnement 2024 : 39 442 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2024 et PPIF 2024-2028</i>	

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de valider la passation d'un avenant n°15 au contrat de DSP des lignes de cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko, afin de faire évoluer la tarification du service de location GINKO Vélo et de proposer à la location de nouveaux vélos à assistance électrique de type « longtail » (vélo équipé d'un porte-bagage arrière rallongé qui permet d'asseoir deux enfants l'un derrière l'autre).

Préambule

Grand Besançon Métropole, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité en charge des transports urbains, compétente au titre de l'article L. 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L. 1221-5 du Code des Transports, souhaite :

- faire évoluer la gamme tarifaire Ginko Vélo en tenant compte de l'intégration de nouveaux vélos à assistance électrique de type « Longtail » (vélo équipé d'un porte-bagage arrière rallongé qui permet d'asseoir deux enfants l'un derrière l'autre) et actualiser le montant des cautions,
- actualiser en conséquence l'objectif contractuel de recettes ainsi que le montant du forfait de charges pour les exercices 2023 et 2024,
- compléter la grille tarifaire concernant le remplacement des principaux organes Ginko Vélo (avenant 12) avec des pièces reconditionnées.

Le présent avenant n°15 à la Convention signé le 18 décembre 2017, relative à la gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko de Grand Besançon Métropole, est établi en conformité avec les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part, et du code de la commande publique, d'autre part.

I. Evolution de la gamme tarifaire Ginko Vélo en tenant compte de l'intégration de nouveaux vélos à assistance électrique de type « Longtail » et actualisation du montant des cautions

A/ Contexte

Le service Ginko Vélo, lancé à l'été 2019 par Grand Besançon Métropole, rencontre un franc succès. Avec une flotte de 849 vélos à assistance électrique (VAE), le parc a été multiplié par 2,5 depuis sa création en 2019.

En 2023, tous les vélos sont loués et la liste d'attente demeure importante (environ 500 demandeurs en permanence). Le service est plébiscité par ses utilisateurs : plus de 95% des locations durent 12 mois et il faut attendre 4 à 6 mois pour disposer d'un vélo. En 2023, seulement 30% des abonnés Ginko Vélo bénéficient d'un tarif réduit. 70% des bénéficiaires d'un Ginko Vélo ne sont donc pas abonnés au réseau Ginko, condition pour bénéficier de ce tarif réduit.

L'évolution réelle du parc de vélos ces dernières années a été la suivante :

- 300 vélos à partir de juillet 2019
- + 184 vélos au premier juillet 2020
- + 100 vélos au premier janvier 2022
- + 205 vélos au premier avril 2022
- + 60 vélos au premier avril 2023
- 19 vélos hors service (vols)

La projection du parc disponible à la commercialisation début 2024 serait donc de 840 Ginko Vélos, et ce en intégrant les 19 vélos hors service (vols) et les 10 VAE de type « Longtail » commandés par Grand Besançon Métropole en 2023.

B/ Proposition d'évolution de la gamme tarifaire

Il est proposé une hausse de la gamme tarifaire afin de permettre un meilleur contrôle de la demande, en encourageant notamment une partie des bénéficiaires potentiels à opter pour l'achat d'un VAE. Au regard de la très bonne qualité des vélos proposés actuellement en location, les tarifs resteront attractifs, tout en se rapprochant des standards tarifaires des autres réseaux.

Dans ce contexte, il est proposé l'évolution de la gamme tarifaire selon les conditions ci-dessous :

- augmenter à 300 € le prix de l'abonnement annuel tous publics, tarif de référence pour décliner les tarifs des autres abonnements de la gamme,
- maintenir une réduction à 50% pour le prix des abonnements « tarifs réduits » par rapport au « plein tarif »,
- créer un abonnement 6 mois, afin de permettre une meilleure « rotation » des vélos mis en location et ainsi optimiser la disponibilité,
- créer une gamme d'abonnements spécifiques pour les VAE de type « Longtail ».

Tarifs GinkoVélo Jusqu'au 31 décembre 2023

Durées	Tarifs Tout Public	Tarifs Réduits
1 mois	50 €	25 €
3 mois	100 €	50 €
6 mois	-	-
1 an	240 €	120 €

Tarifs GinkoVélo Au 1er janvier 2024

Durées	Tarifs Tout Public	Tarifs Réduits
1 mois	60 €	30 €
3 mois	120 €	60 €
6 mois	200 €	100 €
1 an	300 €	150 €

**Tarifs GinkoVélo de type Longtail"
Au 1er janvier 2024**

Durées	Tarifs Tout Public	Tarifs Réduits
1 mois	160 €	80 €
3 mois	240 €	120 €
6 mois	360 €	180 €

C/ Proposition d'évolution des montants de dépôts de garantie

Afin de réduire les impacts financiers pour la collectivité en cas de vol au regard de la valeur des vélos mis à la location, il est proposé d'augmenter sensiblement le montant du dépôt de garantie.

A compter du 1er janvier 2024, le montant de la caution pour la location d'un VAE de type classique passerait de de 600 à 1 000 €, ce nouveau montant représentant environ 40% de la valeur d'achat du vélo, prix catalogue pour le grand public.

Par ailleurs, le montant du dépôt de garantie pour les VAE de type « Longtail » serait fixé à 3 000 €, représentant environ 60% de la valeur d'achat du vélo, prix catalogue pour le grand public.

2. Actualisation de l'objectif de recettes et du montant de forfait de charges

A/ Actualisation de l'objectif de recettes

L'ajustement de l'objectif de recettes de trafic sur l'exercice 2024, compte tenu de la modification de la gamme tarifaire et de l'évolution du parc de vélos, est de +39 442 €.

Il en résulte l'actualisation suivante de l'objectif de recettes :

Evolution de l'engagement des recettes de trafic dans le cadre du Contrat de Délégation de Service Public sur la période de 01/01/2018 au 31/12/2024 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Keolis SA

Montants en € 2017 HT	Commentaires	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total
Engagement Recettes de trafic	Annexe 25 CEP et art. 37.1	10 150 673	10 886 299	11 712 217	11 704 493	11 757 619	11 735 095	11 700 611	79 647 007
Avenant 1		74 682	106 678	11 572	11 730	11 693	11 724	11 729	239 808
Avenant 4 "option Ginko Vélo"			26 133	69 300	93 800	93 800	93 800	93 800	470 633
Avenant 5			-34 802	-333 120	-330 263	-352 245	-387 297	-384 835	-1 822 562
Avenant 6			19 326	47 015	47 015	47 015	47 015	47 015	254 401
Avenant 9 évolution tarifaire						-466 033	-840 977	-830 423	-2 137 432
Avenant 12 "option Ginko Vélo"						9 520	22 260	24 640	56 420
Avenant 12 "Liannes 3, Ginko Cit., ST						28 723	30 985	30 985	90 693
Avenant 15 "option Ginko Vélo"								39 442	39 442
									0
Engagement Recettes de trafic actualisé		10 225 355	11 003 635	11 506 984	11 526 775	11 130 092	10 712 605	10 732 964	76 838 410
Objectif recettes annexes		458 339	431 929	483 856	508 669	527 638	536 685	551 791	3 498 906
Objectif total		10 683 694	11 435 563	11 990 840	12 035 444	11 657 730	11 249 291	11 284 756	80 337 316

B/ Actualisation du forfait de charges

L'actualisation du forfait de charges résulte de l'évolution du parc de vélos disponibles à la location ainsi que des moyens mis en œuvre pour en assurer la commercialisation et l'entretien :

Exercice 2023 : - 1 257 € (exprimé en € 2017)

Exercice 2024 : + 3 541 € (exprimé en € 2017)

Il en résulte l'actualisation suivante du forfait de charges :

Evolution du forfait de charges dans le cadre du Contrat de Délégation de Service Public sur la période de 01/01/2018 au 31/12/2024 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Métropole et Keolis SA

Montants en € 2017 HT	Commentaires	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total
Forfait charges initial non lissé	Annexe 25 CEP	37 069 059	35 321 330	35 082 755	36 208 846	35 036 670	35 267 621	34 522 619	248 508 900
Lissage forfait de charge		-1 567 788	179 942	418 517	-707 575	464 601	233 650	978 653	0
Forfait charges lissé (article 39 contrat, annexe 34)	Annexe 25 CEP	35 501 271	35 501 272	35 501 272	35 501 271	35 501 271	35 501 271	35 501 272	248 508 900
Avenant 2		34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	241 843
Avenant 2 partie variable		400		800					1 200
Avenant 3		0	14 307	16 052	15 813	15 574	15 335	7 497	84 578
Avenant 4		0	79 583	136 133	187 718	187 718	187 718	187 718	966 587
Avenant 5		0	-6 101	-15 951	-15 951	-15 951	-15 951	-15 951	-85 857
Avenant 6		0	121 020	216 201	216 201	216 201	216 201	216 201	1 202 025
Avenant 7		0	0	239 941	311 360	285 498	285 895	287 305	1 409 998
Avenant 12						318 739	346 263	334 822	999 825
Avenant 2 partie variable (gros entretien vélos)						4 384			4 384
Avenant 15							-1 257	3 541	2 284
Evolution parc Ginko Vélo									0
									0
									0
									0
Forfait de charges + avenants	Base calcul indexation	35 536 220	35 744 630	36 128 997	36 250 961	36 547 982	36 570 024	36 556 953	253 335 766
Récapitulatif avenant 15							-1 257	3 541	2 284

3. Actualisation de la grille tarifaire concernant le remplacement des principaux organes Ginko Vélo (avenant n°12) avec des pièces reconditionnées

L'avenant 12 prévoyait que GBM se réserve la possibilité de souscrire une option de remplacement d'organes Ginko Vélo par des pièces reconditionnées dans la limite des possibilités offertes par le prestataire.

Il en résulte l'actualisation de la grille suivante :

- Remplacement Moteur neuf : 600 € (base € 2017)
- Remplacement Moteur reconditionné (niveau 1) : 250 € (base € 2017)
- Remplacement Moteur reconditionné (niveau 2) : 330 € (base € 2017)
- Remplacement Batterie neuve : 473 € (base € 2017)
- Remplacement Batterie reconditionnée 390 € (base € 2017)

Le remplacement des gros organes ne concerne pas les vélos à assistance électrique de type « Longtail », la Collectivité ayant supporté en charges d'investissements une dotation de pièces de rechange spécifiques.

4. Date d'effet

L'avenant prendra effet à compter de sa notification au Délégué, du visa du contrôle de légalité et ce, jusqu'au terme prévu de la Convention, soit le 31 décembre 2024.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°15 à la délégation de service public des lignes de cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°15 annexé au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

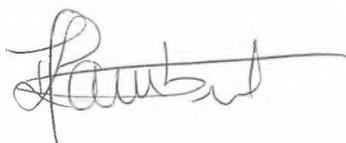
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Marie LAMBERT
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

AVENANT N°15

**A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION
DES LIGNES URBAINES DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC GINKO
DU 18 DECEMBRE 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1411-1 et suivants,
Vu le code des Transports,
Vu la convention de délégation de service public pour la gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko signée le 18 décembre 2017 entre la Société Keolis SA et Grand Besançon Métropole (ci-après « la Convention de Délégation de Service Public » ou « la Convention »).

Entre les soussignés :

La **Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole**, représentée par sa Présidente, Madame Anne Vignot, agissant conformément à la délibération du Conseil Communautaire **en date du XXXXXXXX.**

Ci-après dénommée « l'Autorité Organisatrice de la Mobilité »,

d'une part,

Et

La **Société KEOLIS**, société anonyme au capital de 399 793 620 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 552 111 809 ayant son siège social 34 avenue Léonard de Vinci, 92400 Courbevoie, agissant tant pour elle-même qu'au nom et pour le compte de sa filiale exploitante, Keolis Besançon Mobilités, représentée par son Directeur Général Adjoint en charge de la branche Grand Urbain, Monsieur Laurent VERSCHELDE

Ci-après dénommée « le **Déléataire** », ou « **KEOLIS BESANCON MOBILITES** »

d'autre part.

Les signataires étant ci-après dénommés conjointement « les **Parties** ».

Préambule et objet du présent avenant

Grand Besançon Métropole, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité en charge des transports urbains, compétente au titre de l'article L. 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L. 1221-5 du Code des Transports, prend acte par le présent avenant de la nécessité de :

- Faire évoluer la gamme tarifaire Ginko Vélo en tenant compte de l'intégration de nouveaux vélos à assistance électrique de type « Longtail » et actualiser le montant des cautions.
- Actualiser l'objectif contractuel de recettes ainsi que le montant du forfait de charges pour les exercices 2023 et 2024.
- Compléter la grille tarifaire concernant le remplacement des principaux organes GinkoVélo (avenant 12) avec des pièces reconditionnées.

Le présent avenant n°15 à la Convention signée le 18 décembre 2017, relative à la gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko de Grand Besançon Métropole, est établi en conformité avec les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part, et du code de la commande publique, d'autre part.

En conséquence, les dispositions de la Convention passée entre l'Autorité Organisatrice de la Mobilité et le Délégué sont modifiées dans les conditions ci-après.

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Evolution de la gamme tarifaire Ginko Vélo en tenant compte de l'intégration de nouveaux vélos à assistance électrique de type « Longtail » et actualisation du montant des cautions

Article 1.1 - Contexte

Le service Ginko Vélo, lancé à l'été 2019 par Grand Besançon Métropole, rencontre un franc succès. Avec une flotte de 849 vélos à assistance électrique (VAE), le parc a été multiplié par 2,5 depuis sa création. Les clients sont au rendez-vous : ils peuvent compter sur un service de qualité, un parcours clients fluide, un vélo fiable et un tarif attractif.

Aujourd'hui, tous les vélos sont loués et la liste d'attente demeure importante (environ 500 demandeurs en permanence). Le service est plébiscité par ses utilisateurs : plus de 95% des locations durent 12 mois et il faut attendre 4 à 6 mois pour disposer d'un vélo.

Pour faire face à ces problématiques, Grand Besançon Métropole a sollicité les équipes de Keolis Besançon Mobilités pour proposer des évolutions de tarifs, lesquelles pourraient être un levier et une partie de la solution, en attendant un nouvel accroissement de la flotte.

En parallèle, Grand Besançon Métropole a validé récemment l'acquisition de 10 nouveaux VAE, de type « longtail », permettant de diversifier la flotte de vélos proposée à la location et de répondre à de nouveaux usages, non couverts actuellement par le service GinkoVélo.

Article 1.2 – Evolution de la flotte Ginko Vélo

L'évolution réelle du parc de vélos ainsi que la projection d'acquisitions est la suivante :

- 300 vélos au premier juillet 2019
- + 184 vélos au premier juillet 2020
- + 100 vélos au premier janvier 2022
- + 205 vélos au premier avril 2022
- + 60 vélos au premier avril 2023
- - 19 vélos hors service

Il convient de minorer le parc des 19 vélos hors service comptabilisés en septembre 2023.

La projection du parc disponible à la commercialisation fin 2024 est donc de 840 Ginko Vélos, et ce en intégrant 10 VAE de type « Longtail » commandés par Grand Besançon Métropole.

Prévu avenant 15

Investissements Ginko Vélo par l'AOM	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total parc
VAE Prévus		300	184		305	60		849
Vélos hors services (-11 en 01-2023 et -8 en 09-2023)						-19		-19
VAE Longtail							10	10
Total acquisition VAE nette des vélos hors services	0	300	184	0	305	41	10	840
Parc moyen annuel retraité des vélos hors services		150	392	484	738	820	838	

Article 1.3 - Evolution de la gamme tarifaire Ginko Vélo

Sans attendre un nouvel accroissement souhaitable de la flotte, Grand Besançon Métropole a décidé de revaloriser les coût des abonnements et celui du dépôt de garantie à compter du 1^{er} janvier 2024.

Une hausse tarifaire doit permettre de réduire la demande en encourageant une partie des bénéficiaires potentiels à opter pour l'achat d'un VAE. Au regard de la qualité des vélos proposés actuellement en location, les tarifs resteront attractifs. L'augmentation du prix du dépôt de garantie doit également permettre de se rapprocher des standards des services de location de vélo proposés dans d'autres agglomérations et de mieux couvrir le risque de vol.

En 2023, seulement 30% des abonnés GinkoVélo bénéficient d'un tarif réduit. 70% des bénéficiaires d'un GinkoVélo ne sont donc pas abonnés au réseau Ginko.

Dans ce contexte, Grand Besançon Métropole a décidé les évolutions de tarifs suivantes :

- **Augmenter à 300 € le prix de l'abonnement annuel tous publics**, tarif de référence pour décliner les tarifs des autres abonnements de la gamme, soit une hausse de 25%.
- **Maintenir une réduction à 50% pour le prix des abonnements « tarifs réduits »** par rapport au « plein tarif »
- **Créer un abonnement 6 mois**
- **Créer une gamme d'abonnements spécifiques pour les VAE de type « Longtail »**

**Tarifs GinkoVélo
Jusqu'au 31 décembre 2023**

Durées	Tarifs Tout Public	Tarifs Réduits
1 mois	50 €	25 €
3 mois	100 €	50 €
6 mois	-	-
1 an	240 €	120 €

**Tarifs GinkoVélo
Au 1er janvier 2024**

Durées	Tarifs Tout Public	Tarifs Réduits
1 mois	60 €	30 €
3 mois	120 €	60 €
6 mois	200 €	100 €
1 an	300 €	150 €

**Tarifs GinkoVélo de type Longtail"
Au 1er janvier 2024**

Durées	Tarifs Tout Public	Tarifs Réduits
1 mois	160 €	80 €
3 mois	240 €	120 €
6 mois	360 €	180 €

Article 1.4 – Evolution des montants de dépôts de garantie

Afin de réduire les impacts financiers pour la collectivité en cas de vol, Grand Besançon Métropole a décidé d'augmenter sensiblement le montant du dépôt de garantie.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le montant de la caution pour la location d'un VAE de type classique passera de de **600 à 1 000 €**, ce nouveau montant représentant environ 40% de la valeur d'achat du vélo, prix catalogue pour le grand public.

Par ailleurs, le montant du dépôt de garantie pour les VAE de type « Longtail » est fixé à **3 000 €**, représentant environ 60% de la valeur d'achat du vélo, prix catalogue pour le grand public.

Article 2 – Actualisation de l'objectif de recettes et du montant de forfait de charges

Article 2.1 – Actualisation de l'objectif de recettes

L'ajustement de l'objectif de recettes de trafic sur l'exercice 2024, compte tenu de la modification de la gamme tarifaire et de l'évolution du parc de vélos, est de +39 442 € (exprimé en € 2017).

Il en résulte l'actualisation suivante de l'objectif de recettes.

Evolution de l'engagement des recettes de trafic dans le cadre du Contrat de Délégation de Service Public sur la période de 01/01/2018 au 31/12/2024 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et Keolis SA

Montants en € 2017 HT	Commentaires	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total
Engagement Recettes de trafic	Annexe 25 CEP et art. 37.1	10 150 673	10 886 299	11 712 217	11 704 493	11 757 619	11 735 095	11 700 611	79 647 007
Avenant 1		74 682	106 678	11 572	11 730	11 693	11 724	11 729	239 808
Avenant 4 "option Ginko Vélo"			26 133	69 300	93 800	93 800	93 800	93 800	470 633
Avenant 5			-34 802	-333 120	-330 263	-352 245	-387 297	-384 835	-1 822 562
Avenant 6			19 326	47 015	47 015	47 015	47 015	47 015	254 401
Avenant 9 évolution tarifaire						-466 033	-840 977	-830 423	-2 137 432
Avenant 12 "option Ginko Vélo"						9 520	22 260	24 640	56 420
Avenant 12 "Liannes 3, Ginko Cit., ST						28 723	30 985	30 985	90 693
Avenant 15 "option Ginko Vélo"								39 442	39 442
									0
Engagement Recettes de trafic actualisé		10 225 355	11 003 635	11 506 984	11 526 775	11 130 092	10 712 605	10 732 964	76 838 410
Objectif recettes annexes		458 339	431 929	483 856	508 669	527 638	536 685	551 791	3 498 906
Objectif total		10 683 694	11 435 563	11 990 840	12 035 444	11 657 730	11 249 291	11 284 756	80 337 316

Article 2.2 – Actualisation du forfait de charges (article 39 du contrat de DSP)

L'actualisation du forfait de charges résulte de l'évolution du parc de vélos disponibles à la location ainsi que des moyens mis en œuvre pour en assurer la commercialisation et l'entretien :

Exercice 2023 : - 1 257 € (exprimé en € 2027)

Exercice 2024 : +3 541 € (exprimé en € 2017)

Les comptes d'exploitation synthétiques et analytiques reprenant l'ensemble des coûts actualisés de l'option vélo sont joints en annexe 1 du présent avenant : « Actualisation Annexe 25.1_CEP_Option 1 services Ginko Vélos »

L'annexe PPIB du Délégué a été actualisée et jointe au présent avenant. Elle concerne les investissements spécifiques réalisés par le Délégué dans les différents avenants, les amortissements supportés ainsi que la VNC.

Il s'agit de l'annexe 2 - Annexe PPIB du Délégué spécifique aux avenants.

**Evolution du forfait de charges dans le cadre du Contrat de Délégation de Service Public sur la période de 01/01/2018 au 31/12/2024 entre
la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Métropole et Keolis SA**

Montants en € 2017 HT	Commentaires	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total
Forfait charges initial non lissé	Annexe 25 CEP	37 069 059	35 321 330	35 082 755	36 208 846	35 036 670	35 267 621	34 522 619	248 508 900
Lissage forfait de charge		-1 567 788	179 942	418 517	-707 575	464 601	233 650	978 653	0
Forfait charges lissé (article 39 contrat, annexe 34)	Annexe 25 CEP	35 501 271	35 501 272	35 501 272	35 501 271	35 501 271	35 501 271	35 501 272	248 508 900
Avenant 2		34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	34 549	241 843
Avenant 2 partie variable		400		800					1 200
Avenant 3		0	14 307	16 052	15 813	15 574	15 335	7 497	84 578
Avenant 4		0	79 583	136 133	187 718	187 718	187 718	187 718	966 587
Avenant 5		0	-6 101	-15 951	-15 951	-15 951	-15 951	-15 951	-85 857
Avenant 6		0	121 020	216 201	216 201	216 201	216 201	216 201	1 202 025
Avenant 7		0	0	239 941	311 360	285 498	285 895	287 305	1 409 998
Avenant 12						318 739	346 263	334 822	999 825
Avenant 2 partie variable (gros entretien vélos)						4 384			4 384
Avenant 15							-1 257	3 541	2 284
Evolution parc Ginko Vélo									0
									0
									0
									0
Forfait de charges + avenants	Base calcul indexation	35 536 220	35 744 630	36 128 997	36 250 961	36 547 982	36 570 024	36 556 953	253 335 766
Récapitulatif avenant 15							-1 257	3 541	2 284

Article 3 – Actualisation de la grille tarifaire concernant le remplacement des principaux organes GinkoVélo (avenant 12) avec des pièces reconditionnées

L'avenant 12 prévoyait que l'Autorité Organisatrice de la Mobilité se réserve la possibilité de souscrire une option de remplacement d'organes GinkoVélo par des pièces reconditionnées dans la limite des possibilités offertes par le prestataire.

L'Autorité Organisatrice de la Mobilité ayant souscrit à cette option, il en résulte l'actualisation de la grille tarifaire présentée en annexe 3.

Le remplacement des gros organes ne concerne pas les vélos à assistance électrique de type « Longtail », la Collectivité ayant supporté en charges d'investissements une dotation de pièces de rechange spécifiques.

Article 4. - Date d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification au Délégué, du visa du contrôle de légalité et ce, jusqu'au terme prévu de la Convention, soit le 31 décembre 2024.

Article 5. - Portée du présent avenant

Toutes les dispositions de la Convention de Délégation de Service Public non expressément abrogées, annulées, complétées ou modifiées par le présent avenant ou les avenants antérieurs restent applicables entre les parties.

Fait à Besançon, le

Signé par signature électronique,

Pour l'Autorité Organisatrice de la Mobilité

La Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

Anne Vignot

Pour le Délégué,

Le Directeur Général Adjoint
Grand Urbain

Laurent Verschelde

PROJET

Liste des Annexes

- Annexe 1 Actualisation Annexe 25.1_CEP_Option 1 services Ginko vélos
- Annexe 2 Annexe PPIB du Délégitaire spécifique aux avenants
- Annexe 3 Actualisation grille tarifaire remplacement principaux organes Ginko vélos

PROJET

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne / an
Produits	Compte	0	79 583	155 505	216 232	287 120	340 011	349 621	1 428 074	204 011
Forfait de charges		0	79 583	155 505	216 232	287 120	340 011	349 621	1 428 074	204 011
Recettes accessoires		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mise à disposition de personnel	708								0	0
Produits financiers	76								0	0
Transfert de charges d'exploitation	79	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compléter									0	0
Charges	Compte	0	77 355	151 151	210 178	279 081	330 491	339 832	1 388 088	198 298
Carburant (y compris GNV - Véhicules de services)	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Électricité (Tractions, bâtiment, stations et P+R)		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres achats et variations de stocks (pièces, etc.)	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-traitance	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Locations / crédit bail véhicules	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services extérieurs d'entretien et réparation	61	0	75 365	147 264	204 772	264 986	313 665	322 304	1 328 356	189 765
Frais liés au groupe	62	0	1 990	3 888	5 406	7 178	8 500	8 741	35 702	5 100
Autres charges externes	61&62	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts et taxes	63	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de personnel	64	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges de gestion courante	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	67	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	68	0	0	0	0	6 917	8 326	8 787	24 030	3 433
Dotations aux provisions	68	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CICE	69								0	0
Résultat avant IS et participation		0	2 228	4 354	6 055	8 039	9 520	9 789	39 986	5 712

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne / an
Produits	-	79 583	155 505	216 232	287 120	340 011	349 621	1 428 074	204 011
Forfait de charges	0	79 583	155 505	216 232	287 120	340 011	349 621	1 428 074	204 011
Charges	-	77 355	151 151	210 178	279 081	330 491	339 832	1 388 088	198 298
CHARGES FIXES									
Services généraux									
Dotations aux amortissements- biens de reprise	-	-	-	-	6 917	8 326	8 787	24 030	3 433
Dotations aux amortissements- biens Keolis	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assistance technique	-	1 990	3 888	5 406	7 178	8 500	8 741	35 702	5 100
Total Autres Charges	-	1 990	3 888	5 406	14 095	16 826	17 528	59 732	8 533
Total Charges Services généraux	-	1 990	3 888	5 406	14 095	16 826	17 528	59 732	8 533
Total charges fixes	-	1 990	3 888	5 406	14 095	16 826	17 528	59 732	8 533
Charges variables Vélo									
Exploitation	-	66 957	112 656	159 659	174 710	192 675	200 473	907 130	129 590
Système	-	5 492	11 262	13 110	13 110	13 110	13 110	69 194	9 885
Geolocalisation	-	-	18 346	27 004	34 538	38 376	39 218	157 482	22 497
Parcours clients	-	-	-	-	37 627	64 503	64 503	166 634	23 805
Commercialisation	-	2 917	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	27 917	3 988
Total Charges variables Vélo	-	75 365	147 264	204 772	264 986	313 665	322 304	1 328 356	189 765
Total charges variables	-	75 365	147 264	204 772	264 986	313 665	322 304	1 328 356	189 765
Total charges hors marge	-	77 355	151 151	210 178	279 081	330 491	339 832	1 388 088	198 298
Résultat avant IS et participation	0	2 228	4 354	6 055	8 039	9 520	9 789	39 986	5 712

Compte d'exploitation prévisionnel - Onglet 2 - Engagements

Annexe 25.1 CEP option 1- actualisation service GinkoVélo avenant 15

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne / an
Produits	Compte									
Recettes vente de titres (yc TAD, PMR et périurbain)									0	0
Recettes annexes		0	26 133	69 300	93 800	103 320	116 060	157 882	566 495	80 928
Recettes procès verbaux									0	0
Recettes Billets Sans Contact									0	0
Recettes Carte Sans Contact									0	0
Recettes Mifare									0	0
Recettes vélo		0	26 133	69 300	93 800	103 320	116 060	157 882	566 495	80 928
...										
Total		0	26 133	69 300	93 800	103 320	116 060	157 882	566 495	80 928
Fréquentation prévisionnelle (voyages)		0	0	0	0	0	0	0	0	0

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne / an							
Services extérieurs	Compte 61																
Sous-traitance générale	611	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Scolaire																	
TAD & PMR																	
Ginko Nuit																	
Taxi																	
Redevances de crédit bail	612	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décomposer																	
Locations	613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Location véhicules de service																	
Location batteries véhicules de service																	
Location informatique																	
Location local commercial																	
Charges locatives	614	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décomposer																	
Entretiens et réparations des locaux	615	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entretien bâtiment Bus																	
Entretien bâtiment Tramway																	
Entretien Agence Commerciale																	
Entretien installations fixes Bus																	
Entretien installations fixes Tramway																	
Entretien P+R																	
Entretien matériel informatique																	
Entretiens et réparations des véhicules	615	0	75 365	147 264	204 772	264 986	313 665	322 304	1 328 356	189 765							
Entretien et réparation Bus																	
Gros travaux entretien Bus																	
Entretien et réparation Tramway																	
Entretien véhicules service																	
Réparations accidents																	
Réparations vandalisme																	
Entretien vélo		0	75 365	147 264	204 772	264 986	313 665	322 304	1 328 356	189 765							
Primes d'assurances	616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes d'assurance Bus																	
Primes d'assurance dommages, RC, ...																	
Primes d'assurance véhicules de service																	
Etudes & recherches	617	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Etudes marketing																	
Information voyageur																	
Actions de communication																	
Divers	618	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Documentation																	
Total		0	75 365	147 264	204 772	264 986	313 665	322 304	1 328 356	189 765							

Mémoire financier de l'offre : précise les services sous-traités et décompose les prix de la sous-traitance, par service, km et sous-traitant ; le cas échéant, présente un tableau décomposant par véhicules les annuités de crédit-bail ou de location ; précise le contenu des dépenses d'entretien et réparation ; précise le coût d'assurance par véhicule.

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne / an							
Autres services extérieurs																	
	Compte 62																
Personnel intérimaire	621								0	0							
Personnel mis à disposition	621								0	0							
Assistance technique	622	0	1 990	3 888	5 406	7 178	8 500	8 741	35 702	5 100	0	0	0	0	0	0	0
Commissions dépositaires	622								0	0							
Honoraires, commissaires aux comptes, recrutement	622								0	0							
Honoraires QSE	622								0	0							
Honoraires Informatiques	622								0	0							
Publicités / publications / RP	623								0	0							
Déplacements / missions / réceptions	625								0	0							
Frais postaux & télécommunications	626								0	0							
Services bancaires et assimilés	627								0	0							
Ramassage de fonds	628								0	0							
Prestation d'insertion	628								0	0							
Total		0	1 990	3 888	5 406	7 178	8 500	8 741	35 702	5 100							

Mémoire financier de l'offre : décompose les frais de personnel intérimaire et mis à disposition par effectif, heures, missions.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Moyenne / an
Dotations aux amortissements et provisions									
Dotations aux amortissements	0	0	0	0	6 917	8 326	8 787	24 030	3 433
Amortissements biens de reprise								0	0
Amortissements biens Keolis				0	6 917	8 326	8 787	24 030	3 433
Dotations aux provisions pour risques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Détailler par risque								0	0
Dotations aux provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lissage du forfait de charges								0	0
<i>Autres : décomposer</i>									
Total	0	0	0	0	6 917	8 326	8 787	24 030	3 433

0 0 0 0 0 0 0

Mémoire financier de l'offre : le candidat détaille les dotations aux amortissements pour chaque bien. Il précise les modalités d'amortissement retenues dans le mémoire financier.

**Investissements PPI B Déléataire /
Actualisation Avenant 15**

Euros Janvier 2017

Suivi spécifique concernant les investissements du Déléataire faisant l'objet d'un avenant

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	Moyenne
Libellé	€	€	€	€	€	€	€	€	€
Reprise des biens initiaux									
Reprise des biens divers (valeur prévisionnelle au 31/12/2017)								0	0
Véhicules de services								0	0
Véhicules de services: 12 bornes de recharge								0	0
Equipement divers ISO 14001								0	0
Installation tramway									
Installation tramway: Outillage								0	0
Installations bus									
Installations bus: Outillage								0	0
Installations fixes									
Matériel pour mesure voie et lac								0	0
Matériels et outillages divers								0	0
Parc relais (Automatisation)								0	0
Agences commerciales				25 135	382 719			407 854	58 265
Informatique									
Gestion de la relation client								0	0
L'information Voyageur								0	0
Billettique								0	0
Open data								0	0
L'exploitation								0	0
Maintenance & Patrimoine								0	0
La fraude								0	0
Gestion Documentaire								0	0
Les systèmes de gestion								0	0
Relation contractuelle								0	0
Matériels Informatiques								0	0
Logiciels Informatiques (Covoiturage / vélos / Ginko Access)		35 000		20 750		5 614		61 364	8 766
Référentiels géographiques								0	0
La sécurité des SI								0	0
Audits Gain de réseau								0	0
Développements locaux								0	0
Entrepôt de données								0	0
Reprise de données								0	0
TOTAL	0	35 000	0	45 885	382 719	5 614	0	469 218	67 031

Covoiturage		35 000						35 000	
Gestion flotte vélos				20 750				20 750	
Gestion pièces flotte vélos						5 614		5 614	
								0	
Agence Commerciale				25135	382719			407 854	
Total		35 000	0	45 885	382 719	5 614	0	469 218	67 031

**Amortissements PPI B Déléataire /
Actualisation Avenant 15**

Euros Janvier 2017

Suivi spécifique concernant les investissements du Déléataire faisant l'objet d'un avenant

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	Moyenne
Libellé	€	€	€	€	€	€	€	€	€
Reprise des biens initiaux									
Reprise des biens divers (valeur prévisionnelle au 31/12/2017)								0	0
Véhicules de services								0	0
Véhicules de services: 12 bornes de recharge								0	0
Equipement divers ISO 14001								0	0
Installation tramway								0	0
Installation tramway: Outillage								0	0
Installations bus								0	0
Installations bus: Outillage								0	0
Installations fixes								0	0
Matériel pour mesure voie et lac								0	0
Matériels et outillages divers								0	0
Parc relais (Automatisation)								0	0
Agences commerciales					35 672	53 508	53 508	142 687	20 384
Informatique									
Gestion de la relation client								0	0
L'information Voyageur								0	0
Billettique								0	0
Open data								0	0
L'exploitation								0	0
Maintenance & Patrimoine								0	0
La fraude								0	0
Gestion Documentaire								0	0
Les systèmes de gestion								0	0
Relation contractuelle								0	0
Matériels Informatiques								0	0
Logiciels Informatiques (Covoiturage / vélos / Ginko Access)		7 000	7 000	7 000	13 917	15 326	8 787	59 030	8 433
Référentiels géographiques								0	0
La sécurité des SI								0	0
Audits Gain de réseau								0	0
Développements locaux								0	0
Entrepôt de données								0	0
Reprise de données								0	0
TOTAL	0	7 000	7 000	7 000	49 589	68 834	62 295	201 718	28 817

Covoiturage	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 000		
Gestion flotte vélos					6 917	6 917	20 750		
Gestion pièces flotte vélos						1 409	3 280		
							0		
Agence Commerciale					35 672	53 508	53 508	142 687	
Total	7 000	7 000	7 000	7 000	49 589	68 834	62 295	201 718	28 817

**Valeur nette comptable PPI B Déléataire /
Actualisation Avenant 15**
Euros Janvier 2017

Suivi spécifique concernant les investissements du Délégataire faisant l'objet d'un avenant

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	Moyenne
Libellé	€	€	€	€	€	€	€	€	€
Reprise des biens initiaux Reprise des biens divers (valeur prévisionnelle au 31/12/2017)									0
Véhicules de services									0
Véhicules de services: 12 bornes de recharge									0
Equipement divers ISO 14001									
Installation tramway Installation tramway: Outillage									0
Installations bus Installations bus: Outillage									0
Installations fixes Matériel pour mesure voie et lac									0
Matériels et outillages divers									0
Parc relais (Automatisation)									0
Agences commerciales	0	0	0	25 135	372 182	318 674	265 167		0
Informatique									
Gestion de la relation client									0
L'information Voyageur									0
Billettique									0
Open data									0
L'exploitation									0
Maintenance & Patrimoine									0
La fraude									0
Gestion Documentaire									0
Les systèmes de gestion									0
Relation contractuelle									0
Matériels Informatiques									0
Logiciels Informatiques (Covoiturage / vélos / Ginko Access)	0	28 000	21 000	34 750	20 833	11 121	2 333		0
Référentiels géographiques									0
La sécurité des SI									0
Audits Gain de réseau									0
Développements locaux									0
Entrepôt de données									0
Reprise de données									0
TOTAL	0	28 000	21 000	59 885	393 015	329 795	267 500	0	0

Covoiturage	0	28 000	21 000	14 000	7 000	0	0
Gestion flotte vélos	0	0	0	20 750	13 833	6 916	0
Gestion pièces flotte vélos				0	0	4 205	2 333
Agence Commerciale	0	0	0	25 135	372 182	318 674	265 167
Total	0	28 000	21 000	59 885	393 015	329 795	267 500

Annexe 3 avenant 15 (actualisation de l'annexe 5 de l'avenant 12)

Liste des principaux organes Ginko Vélo et prix standard de remplacement _ Avenant 15

Les principaux organes Ginko Vélo à remplacer concernent les moteurs et les batteries. Lors de la liquidation du forfait de charges de chaque exercice à compter de 2022, le Délégué établira un montant de forfait de charges additionnel calculé sur la base du nombre d'organes remplacés valorisés aux prix unitaires figurant dans la grille suivante exprimés en € 2017.

L'avenant 12 prévoyait que la Collectivité se réserve la possibilité de souscrire une option de remplacement d'organes par des pièces reconditionnées dans la limite des possibilités offertes par le prestataire et de formaliser son accord par mail ou courrier afin de valider la nouvelle grille tarifaire intégrant le prix de remplacement de ces pièces.

La Collectivité a souscrit à cette option.

Il en résulte l'actualisation de la grille suivante

Remplacement Moteur neuf :	600 € (base € 2017)
Remplacement Moteur reconditionné (niveau 1) :	250 € (base € 2017)
Remplacement Moteur reconditionné (niveau 2) :	330 € (base € 2017)
Remplacement Batterie neuve :	473 € (base € 2017)
Remplacement Batterie reconditionnée	390 € (base € 2017)

Le remplacement des gros organes ne concerne pas les vélos à assistance électrique de type « Longtail », la Collectivité ayant supportée en charges d'investissements une dotation de pièces de rechange spécifique.